

**51^e session de la Commission de la Condition de la Femme
26 Février – 9 Mars 2007**

**Note d'information sur la participation des organisations non
gouvernementales (ONG)**

Les dispositions suivantes ont été prises pour les ONG venues assister à la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme (CCF) :

Badges

Pour entrer dans le bâtiment des Nations Unies, les ONG devront à chaque fois passer par l'entrée des visiteurs dans l'immeuble de l'Assemblée Générale (au niveau de la 46ème rue et de la 1ère avenue), où il leur sera demandé de passer par le poste de sécurité et un détecteur de métaux. Le jour de l'ouverture de la Commission de la condition de la femme, un détecteur de métaux sera exclusivement réservé aux ONG venues assister à la Commission de la condition de la femme.

A leur arrivée, les ONG doivent se présenter au bureau d'inscription de la Division pour la promotion de la femme, au Hall d'accueil des visiteurs (UN Visitor's Lobby) avec la

à 18h00, du lundi au vendredi. Afin que les sessions puissent débiter à l'heure, il est demandé à tous les participants de prendre place rapidement à 10h00 et 15h00 précises.

Les salles de conférence sont situées au sous-sol du bâtiment des conférences. Les ONG munies d'un badge valide peuvent accéder aux salles de conférence en passant par les portes situées au sous-sol à côté de la Librairie des Nations Unies et du bureau de poste, à moins qu'elles n'aient besoin d'utiliser les ascenseurs. Des ascenseurs sont également disponibles dans la partie gauche du Hall des visiteurs, une fois passée la porte vitrée située à proximité du comptoir des visites guidées.

Les ONG peuvent assister à toutes les séances ouvertes de la Commission. Les consultations informelles sont réservées aux délégués des gouvernements, mais le président de ces réunions autorise parfois les ONG à y assister.

Déclarations orales

Un certain nombre de représentants des ONG pourra prendre la parole au cours du débat général et des discussions interactives de groupe. Le président de la réunion rendra visite aux orateurs des ONG, sous réserve de disponibilité.

Afin de donner la vue la plus large possible de la communauté ONG au processus intergouvernemental, la préférence sera donnée aux participants des ONG s'exprimant au nom de d'un groupe d'organisations. Quand il leur sera possible, les représentants des ONG sont cependant encouragés à préparer des comptes-rendus joints.

Les représentants des ONG demandant à faire une déclaration orale sont aimablement invités à concentrer leur intervention sur le thème examiné aux cours des réunions spécifiques. Les interventions ayant lieu pendant les discussions de groupe ne sont pas censées être un compte-rendu préparé: les personnes prenant la parole devront participer à la discussion en cours et/ou poser des questions au groupe d'experts. Dans toutes les interventions, il est demandé aux ONG de se conformer strictement au temps qui leur est attribué.

Les ONG souhaitant intervenir oralement à l'occasion du débat général ou des discussions thématiques doivent en informer Mme Tsu-Wei Chang (csw51@un.org) **24 heures avant** le début de la session. DPF transmettra votre demande pour l'inclusion de la liste des orateurs au Secrétariat de la Commission. Les ONG sont priées de transmettre le nom de l'orateur, le nom de l'organisation/du collectif qu'il/elle représente, un numéro de téléphone/une adresse où il/elle peut être contacté à New York.

Les ONG devront soumettre par écrit copies de tous les déclarations prévues pour le débat général. Nous vous demandons de bien vouloir limiter votre compte-rendu à environ deux pages. Les ONG devront également fournir **22 copies** de leur déclaration au **bureau d'inscription de la Commission** **une demi-journée au moins avant** la session. Ces copies seront distribuées aux services de conférence.

Une liste d'orateurs sera quotidiennement affichée dans la salle de conférence B. Cette liste étant mise à jour d'après le déroulement des séances, les ONG ayant demandé à faire une intervention orale sont invitées à la consulter fréquemment.

Les ONG ayant été sélectionnées pour intervenir dans la discussion devront s'asseoir dans la partie de la salle de conférence leur étant réservée. La présence des représentants des ONG est requise au début de la session dans laquelle ils ont été invité à s'exprimer, et leur intervention ne doit pas excéder trois minutes.

Réunions et caucus des ONG

La salle de conférence B est réservée pour les ONG, afin qu'elles y tiennent leurs caucus et séminaires.

Une photocopieuse y est à la disposition des ONG assistant à la CCF. Nous vous faisons aimablement remarquer que le papier n'est pas fourni. Veuillez s'il vous plait apporter votre propre papier (exclusivement au format Lettre, 8½ inches x 11 inches ; tous les autres formats bloqueront la photocopieuse). Merci de ne pas utiliser photocopieuse, ordinateurs et imprimantes lorsque la salle est occupée pour un caucus ou une discussion.

Le bâtiment Church Center, situé au coin de la 44^{ème} rue et de la 1^{ère} avenue, a été spécialement réservé par le Comité des ONG sur le Statut de la femme à l'intention des ONG assistant à la 51^e session de la CCF. N'hésitez pas à contacter le Comité des ONG sur le Statut de la femme afin d'utiliser cet espace autant que possible.

Manifestations parallèles

Habituellement, les événements parallèles des ONG ont lieu au Church Center.

Les ONG organisant des événements dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies (avec entités des NU ou états membres) sont priées de respecter scrupuleusement l'horaire qui leur alloué, afin de ne pas retarder les réunions suivantes.

Un horaire avec les événements de la CCF, incluant les manifestations parallèles, sera préparé et distribué par la Division pour la promotion de la femme. Toute demande de modification d'un évènement programmé doit être adressée à Tsu-Wei Chang (csw51@un.org). Seuls les changements reçus avant 13h pourront être inclus dans le programme du lendemain.

Documents officiels

Un nombre restreint de copies des documents officiels de la 51^{ème} session de la Commission de la condition de la femme est mis de côté pour les ONG. Ces documents seront entreposés en salle de conférence B.

Une pleine coopération est attendue avec le Service de Sécurité des Nations Unies.

Merci de ne pas déplacer les tables et les chaises dans la cafétéria. Celle-ci est uniquement destinée à la restauration et ne peut accueillir de réunions spontanées.

Trouver son chemin au Siège des Nations Unies et dans les environs

Nous vous faisons aimablement remarquer que des cartes du Siège de l'ONU seront disponibles au bureau d'inscription de la CCF

Comment accéder au Siège de l'Organisation des Nations Unies par transport public

Bus : M15, 27, 42, 50, 98, 101, 102, 103, 104

Voir une carte: <http://www.mta.info/nyct/maps/manbus.pdf>

Métro: Grand Central Station (lignes 4, 5, 6, 7 et S)

Voir une carte: <http://www.mta.info/nyct/maps/submap.htm>